

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [luc-gagne-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/856da3e677087f4cce7c3dce>

Date d'obtention : 2024-11-25 18:10:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une procédure, un cadre et une démarche d'intervention qui nous permet d'intervenir étape par étape et donc agir correctement dans la gestion d'une situation de sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me permettre de structurer mes intervention, de faire de bonnes évaluations des situations et éviter les erreurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir rapidement, confisquer les appareils impliqués et m'assurer que tous les jeunes seront rencontrés.
Aviser rapidement la direction de mon école et les policiers.